



**Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des  
Médias, des Communications et de l'Espace**

**Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2015**

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 16 mars 2015
2. Suite de l'échange de vues avec M. Rainer Klump, recteur de l'Université du Luxembourg (demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique CSV du 19 septembre 2014 et du 28 janvier 2015 et de la sensibilité politique déi Lénk du 19 septembre 2014)
3. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, Mme Tess Burton, M. Jean-Marie Halsdorf remplaçant Mme Martine Hansen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth remplaçant Mme Octavie Modert, M. Serge Wilmes  
Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Justin Turpel, observateurs

M. Marc Hansen, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M. Rainer Klump, Recteur de l'Université du Luxembourg  
M. Léon Diederich, M. Gaston Schmit, M. Luc Schockmel, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Roy Reding

\*

Présidence : Mme Simone Beissel, Président de la Commission

## **1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 16 mars 2015**

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

## **2. Suite de l'échange de vues avec M. Rainer Klump, recteur de l'Université du Luxembourg (demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique CSV du 19 septembre 2014 et du 28 janvier 2015 et de la sensibilité politique déi Lénk du 19 septembre 2014)**

La Commission poursuit l'échange de vues avec M. le Recteur de l'Université du Luxembourg qu'elle avait commencé le 2 mars 2015 (cf. procès-verbal afférent).

- En matière de financement, il est relevé que dans l'actuel contexte de restrictions budgétaires, les responsables de l'Université du Luxembourg ont annoncé à plusieurs reprises leur intention de miser sur une collaboration renforcée avec le secteur privé. Or, un tel choix ne recèle-t-il pas un certain nombre de dangers ? Ne risque-t-il pas de favoriser la recherche utilitariste, susceptible de générer assez vite un rendement tangible, au détriment de la recherche fondamentale, concernant notamment des domaines moins lucratifs ? On n'a qu'à penser aux sciences humaines qui sont souvent désavantagées dans un tel contexte. Il ne faut pas oublier non plus qu'il existe d'importants sujets de recherche dans le domaine des finances dont l'étude n'engendre pas de véritable plus-value pour la place financière luxembourgeoise, mais présente un intérêt international non négligeable. La même observation vaut d'ailleurs pour le domaine de la logistique.

Par ailleurs, au cas où il serait décidé de mettre en place une « Luxembourg Medical School » (LMS), il ressort d'une des études présentées à la Commission le 16 mars 2015 (cf. procès-verbal afférent) que ce projet, une fois qu'il aurait atteint son rythme de croisière, pourrait entraîner un coût annuel total estimé à quelque 60 à 65 millions d'euros. L'Université ne serait-elle alors pas inéluctablement amenée à recentrer ses priorités et à réduire les moyens mis à la disposition d'autres domaines ?

Il est constaté que le rapport de suivi sur l'évaluation externe de l'Université du Luxembourg, présenté à la Commission le 16 mars 2015, fait état d'un risque de fragmentation de l'Université qui est susceptible d'être renforcé par son éparpillement géographique (Luxembourg-ville et Belval). Cette fragmentation ne risque-t-elle pas d'être également aggravée par une répartition inégale des moyens financiers entre les différents domaines de recherche et d'enseignement ?

En outre, l'on peut se demander si la progression moins importante de la dotation de l'Université ne compromet pas la mission de vulgarisation de cette dernière ou encore ses efforts en vue d'améliorer sa perception à l'extérieur.

En réaction, M. le Secrétaire d'Etat tient à préciser qu'il n'est pas indiqué d'évoquer une restriction des moyens budgétaires mis à la disposition de l'Université dans le cadre du contrat d'établissement 2014-2017. De fait, en vertu de ce contrat, la dotation de l'Université pour 2015 connaît une progression de 13% par rapport à celle de 2014. En outre, s'il est vrai que le contrat comporte une clause de révision à mi-parcours, il convient de souligner que les dotations actuellement prévues pour 2016 et 2017 ne seront en aucun cas réduites. Ces montants sont à considérer comme des minima qui pourront éventuellement être révisés à la hausse, en fonction des résultats de 2014 et de 2015 et des nouvelles stratégies mises au point par l'Université.

M. le Recteur apprécie le fait de pouvoir disposer pour 2015 d'un budget en hausse par rapport à celui de 2014, ce qui confère à l'Université une certaine marge de manœuvre. Il a été profité de cet état de fait pour procéder à des recrutements dans les domaines administratif et scientifique des facultés. Par ailleurs ont été lancées des procédures de recrutement en vue de l'engagement de cinq nouveaux professeurs, dont deux dans le domaine des sciences humaines. Cette dernière donnée montre d'ailleurs que la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education n'est nullement désavantagée par rapport à d'autres domaines. La Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication ne s'est vu accorder, pour l'instant, qu'un seul nouveau poste de professeur, en l'occurrence dans le domaine des mathématiques. Cela tient au fait que dans les deux domaines des sciences naturelles qui sont susceptibles d'être renforcés, à savoir les sciences de la vie et les sciences des matériaux, il est prévu d'analyser d'abord la possibilité de développer des coopérations avec les deux centres de recherche publics concernés (*Luxembourg Institute of Health* et *Luxembourg Institute of Science and Technology*).

Néanmoins, en dépit de l'augmentation budgétaire susmentionnée et de l'éventualité d'une nouvelle hausse suite à la révision à mi-parcours, il convient de faire preuve d'une certaine prudence en matière de politique de recrutement, dans la mesure où les nouveaux engagements ont des répercussions importantes sur la masse salariale. Dans cette optique, il a été retenu de se focaliser essentiellement sur les domaines prioritaires de l'Université.

S'il existe sans doute un certain risque de fragmentation de l'Université, il importe d'y parer en favorisant, dans le cadre du processus de stratégie et en concertation avec tous les concernés, le développement d'une vision cohérente pour l'avenir.

Quant à la question de la collaboration avec le secteur privé, M. le Recteur défend le point de vue qu'une université publique doit disposer d'une solide base de financement public. Ce n'est que de cette façon que peut être assurée son autonomie. Il est toutefois évident qu'à côté de la dotation étatique, l'Université doit aussi viser le financement tiers. Celui-ci peut provenir de la participation à des programmes de recherche nationaux et européens, mais aussi du secteur privé et de la société en général. Ce sont surtout les deux centres interdisciplinaires (le *Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* (SnT) et le *Luxembourg Centre for Systems Biomedicine* (LCSB)) qui entretiennent des partenariats très fructueux avec le secteur privé. Dans d'autres domaines ont été créées des chaires de dotation. Il est vrai que dans ce contexte est souvent évoqué le danger d'une prise d'influence. Aux yeux de M. le Recteur, ce risque est toutefois plutôt réduit. Dans une optique de transparence, il serait utile que l'Université élabore un code de conduite qui définisse clairement les possibilités et les limites en matière de dotations. C'est ainsi que le financement privé peut utilement compléter le financement public et permettre une flexibilité accrue en termes de recherche. En 2013 a été mise en place la *Luxembourg University Foundation*, qui est entre autres chargée de la gestion des donations pour le compte de l'Université. M. le Recteur tient à signaler que les donations dépassant le seuil de 12.394,68 euros sont soumises à une procédure plutôt lourde puisqu'elles nécessitent une autorisation du ministre de la Justice telle que prévue par l'article 910 du Code civil. Il serait éventuellement indiqué d'analyser l'opportunité de simplifier cette procédure.

Concernant la LMS, M. le Recteur précise que le montant estimé de 60 millions d'euros a été avancé dans une des études afférentes, à savoir dans l'analyse proposée par Deloitte. Selon la société d'audit, ce coût annuel serait à prévoir à partir de 2026, une fois que la LMS aurait atteint son rythme de croisière. Cette estimation est toutefois fondée sur l'hypothèse d'une création *ex nihilo*. Or, il ne faut pas oublier que le Luxembourg possède d'ores et déjà des compétences en recherche médicale. Comme il a été signalé lors de la réunion de la Commission du 16 mars 2015, il a été décidé de faire encore réaliser une évaluation financière plus détaillée et d'examiner en même temps d'éventuelles solutions alternatives à

la mise en place d'une formation de base complète en médecine au Luxembourg. En tout état de cause, si l'on optait finalement pour la création d'une LMS, il faudrait éviter, selon M. le Recteur, que celle-ci change radicalement le caractère de l'Université et la transforme quasiment en école supérieure médicale (*medizinische Hochschule*).

- Suite à un questionnement concernant les engagements sur base de contrats à durée déterminée, M. le Recteur fait valoir qu'il est d'usage que certains chercheurs accomplissent une étape précise de leur parcours auprès d'une université, sans y rester durablement. Cela vaut notamment pour les doctorants et les postdoctorants. Il est vrai qu'il existe des exceptions, mais celles-ci devraient rester limitées. De fait, les fluctuations au niveau du personnel scientifique sont un gage du dynamisme de chaque université. Si l'on misait uniquement sur des personnes engagées à durée indéterminée, l'on risquerait de sombrer dans un certain immobilisme, de sorte que les universités finiraient par devenir des institutions purement administratives.

Au demeurant, il ne faut pas perdre de vue que la loi modifiée du 19 août 2008 relative aux aides à la recherche-formation a porté modification du Code du travail pour permettre entre autres à l'Université du Luxembourg la conclusion de contrats de travail à durée déterminée pouvant aller jusqu'à 60 mois au maximum. En d'autres termes, même si en principe l'Université conclut d'abord un contrat de deux ans avec les concernés, elle dispose d'un régime spécial en cette matière, lui permettant d'engager une personne sur base d'un contrat à durée déterminée pendant une période de cinq ans, ce qui constitue néanmoins un laps de temps considérable. Il est vrai qu'au bout de la période de 60 mois, les concernés sont tenus d'observer une période de carence. Ainsi, une personne ayant été engagée comme assistant-doctorant à l'Université ne peut pas enchaîner sur un engagement en tant qu'assistant-postdoctorant. M. le Recteur se demande dans ce contexte s'il ne faudrait pas permettre à un candidat ayant terminé avec succès son doctorat d'obtenir, dans le cadre du postdoctorat, un nouveau contrat d'une durée maximale de cinq ans, étant entendu qu'il ne saurait être question de dépasser la durée totale de dix ans. De fait, le passage d'un postdoctorant dans le corps académique ne devrait en aucun cas devenir un automatisme.

Une autre possibilité consisterait à introduire un système de pré titularisation conditionnelle (*tenure track*). Ce modèle, qui est surtout appliqué dans les universités américaines, table sur la mise en place de conditions claires et précises selon lesquelles un chercheur engagé à durée déterminée peut accéder à un poste définitif du corps académique. Aux Etats-Unis, il implique la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation très exigeante. Ce système présuppose donc une certaine culture d'évaluation, qui est moins enracinée en Europe continentale. Néanmoins, le modèle est peu à peu introduit dans certains pays européens, de sorte qu'il serait sans doute intéressant d'analyser les expériences qui seront ainsi réalisées. Il ne faut pas oublier que ce système a aussi des effets considérables sur la planification budgétaire d'une université, qui doit réserver un certain nombre de postes aux candidats engagés en pré titularisation conditionnelle.

- M. le Recteur est d'avis qu'en principe, tous les chercheurs devraient aussi intervenir dans l'enseignement. Même si les chercheurs travaillant dans les deux centres interdisciplinaires ont moins d'obligations en matière d'enseignement, bon nombre d'entre eux interviennent néanmoins dans des programmes d'études. Des réductions de la tâche d'enseignement peuvent aussi être accordées aux détenteurs de certaines bourses de recherche.

- En réponse à un questionnement afférent, M. le Recteur confirme que parmi les recrutements prévus se trouvera un professeur de lettres anglaises. S'il est évidemment souhaitable que les étudiants fassent des études d'anglais dans un pays anglophone, l'Université se doit aussi de préparer convenablement les étudiants qui commencent de telles études au Luxembourg avant de s'orienter vers une université anglophone.

L'autre recrutement au niveau de la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education concerne la recherche dans le domaine de la jeunesse.

En ce qui concerne la recherche en matière de tournant énergétique, il faudrait vérifier si elle peut être intégrée dans le domaine prioritaire du développement durable.

M. le Recteur observe de façon générale qu'il existe évidemment de nombreux domaines de recherche qu'il serait intéressant de développer. Or, étant donné que, par la force des choses, le budget de l'Université est limité, il s'agit de définir des priorités en tenant compte des compétences en place et des potentialités de développement.

- M. le Recteur confirme que dans le cadre de la formation des enseignants, l'Université sera amenée à proposer des unités consacrées au nouveau cours unique d'éducation aux valeurs, cours qu'il est désormais proposé de dénommer « Vie et société ». En général, il s'agira de renforcer la didactique disciplinaire dans la formation des enseignants.

- En relation avec la mise en place d'une stratégie digitale, qui figure parmi les objectifs qu'il vient de définir en vue du développement stratégique de l'Université, M. le Recteur précise que celle-ci devrait avoir des répercussions aussi bien dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de l'administration qu'au niveau des relations avec le monde extérieur. A cet effet, l'on peut se fonder sur l'infrastructure qui est déjà en place, tout en cherchant à établir des coopérations avec des partenaires dans la Grande Région et au-delà. Citons, à titre d'exemple, une convention récente qui a été conclue avec l'Université de Franche-Comté, laquelle dispose d'un centre de télé-enseignement. Par ailleurs, une convention avec l'Université de Californie à Berkeley est en préparation. Il s'agirait évidemment d'un succès considérable pour l'Université du Luxembourg.

Il est constaté dans ce contexte que le récent rapport de l'OCDE sur la situation de l'économie luxembourgeoise met en exergue la nécessité d'intensifier la diversification économique du pays.

- Au sujet du multilinguisme, M. le Recteur informe que l'on vérifiera les moyens dont on dispose pour certifier les compétences linguistiques des étudiants. Dans ce contexte sera aussi analysée la possibilité d'émettre des diplômes bi- ou trilingues, afin de documenter l'aspect multilingue de certains programmes d'études. Il faudra toutefois éviter qu'une telle mesure entraîne des délais trop longs dans l'émission des diplômes.

- M. le Recteur considère qu'il est primordial de renforcer l'ancrage de l'Université dans la société. Un groupe de travail *ad hoc* a été mis en place.

Concrètement, une mission de l'Université dans ce domaine consiste à proposer des activités de formation continue. Le fait que l'IUIL (l'Institut Universitaire International Luxembourg) s'installera aussi à Belval favorisera sans doute la création de synergies et permettra d'intensifier la coopération avec cet institut, qui s'attache entre autres à développer des formations continues professionnalisantes.

- Suite à un questionnement afférent, M. le Recteur informe que le 26 mars 2015 a été signé un accord d'établissement avec la délégation du personnel de l'Université et l'OGBL. Dans cet accord, qui ne constitue donc pas une convention collective, il s'agissait de fixer les éléments au sujet desquels avait pu être dégagé un consensus au cours des pourparlers des dernières années. Jusqu'à présent, aucun accord n'a pu être réalisé en matière de redéfinition de certaines fourchettes salariales. Les négociations y relatives seront prochainement relancées.

En termes de dialogue, M. le Recteur a annoncé son intention de participer deux fois par an aux échanges de vues entre le directeur administratif et la délégation du personnel.

- Par ailleurs, M. le Recteur a entre-temps assisté à deux réunions respectivement du conseil universitaire et du conseil de gouvernance.

L'atmosphère au sein du conseil universitaire est plutôt bonne. Une discussion approfondie sur l'orientation stratégique de l'Université est prévue pour la prochaine réunion de ce conseil, qui se tiendra fin avril. Il serait aussi indiqué d'y lancer prochainement une

discussion au sujet du multilinguisme. Comme il importe d'impliquer tous les acteurs dans cette discussion importante, il est envisageable d'aborder le sujet aussi au sein des conseils facultaires, avant que le conseil de gouvernance prenne une décision en cette matière.

Quant au conseil de gouvernance, il a examiné récemment le rapport de suivi sur l'évaluation externe de l'Université, et notamment le développement concernant la politique de communication. M. le Recteur a proposé de prévoir, après le déménagement à Belval, une réunion jointe du conseil de gouvernance et du conseil universitaire, ce qui permettrait aux acteurs de se présenter et de faire connaissance. Une telle initiative est susceptible de renforcer la confiance entre les deux conseils.

- Le rapport de suivi sur l'évaluation externe de l'Université fait état du projet visant à mettre en place un service de planification et d'analyse (*Planning and Analytics Office*).

M. le Recteur informe que ce service, relevant du Rectorat, est censé détenir le contrôle suprême sur les chiffres et les données statistiques que l'Université communique vers l'extérieur. Il se verra en outre confier la mise en œuvre de projets spécifiques. Il s'agira par exemple de préparer le positionnement de l'Université dans un classement académique international (*ranking*). S'il est vrai que les jeunes universités ont souvent du mal à s'affirmer face à des universités plus que centenaires, il existe la possibilité de viser le *Times Higher Education Under 50*, classement réservé aux institutions âgées de moins de 50 ans.

Par ailleurs a été mis en place un Département d'audit interne (*Internal Audit Department*), qui dépend du conseil de gouvernance. Ce département a déjà élaboré un plan d'évaluation pour l'année 2015. En vertu de ce plan, certains domaines de l'Université seront examinés dans l'optique de l'évaluation des risques. Il s'agit de dégager des risques qui sont susceptibles, le cas échéant, d'avoir des répercussions négatives sur l'évolution financière de l'Université (cf. personnel, constructions, acquisitions, etc.).

- S'agissant de la participation des étudiants, M. le Recteur constate qu'en général, ceux-ci font preuve d'une certaine retenue. Il a eu des entrevues avec des représentants des étudiants faisant partie des conseils facultaires et du conseil universitaire, ainsi qu'avec des représentants de l'ACEL. Lors de ces échanges ont été abordés les sujets du logement, de la mobilité et de l'offre sportive de l'Université. Il n'y a guère eu de plaintes concernant le contenu des programmes d'études ou les enseignants. En tout cas, M. le Recteur est disposé à poursuivre le dialogue avec les étudiants.

- Suite à un questionnement y relatif, M. le Recteur confirme qu'à l'heure actuelle, quelque 750 logements sont disponibles pour les étudiants. Dans deux ans, ce chiffre sera presque doublé, étant donné que l'on disposera alors d'environ 1.300 logements pour étudiants, situés essentiellement à Esch-sur-Alzette et aux environs de Belval. A ce moment, 20 à 25% des étudiants pourront profiter d'un logement.

M. le Recteur propose de mettre à la disposition de la Commission des précisions concernant les loyers. Ceux-ci semblent en tout cas adaptés au budget des étudiants (350 - 475 euros pour une chambre individuelle). Il n'est nullement dans l'intention de l'Université d'en dégager un profit.

- Concernant la vie socioculturelle sur le campus de Belval, M. le Recteur est d'avis qu'il serait utile d'y aménager, pour un coût modeste, quelques infrastructures sportives. Il existe par ailleurs des efforts en vue de renforcer la coopération avec les lycées qui se trouvent à proximité, ce qui permettrait d'élargir l'offre en matière de loisirs. Les représentants des étudiants ont en outre exprimé le souhait de disposer de locaux pour les organisations étudiantes, en attendant la finalisation de la Maison des Etudiants.

- Selon les prévisions, la bibliothèque centrale, installée dans la Maison du Livre, sera finalisée vers la mi-2016. La bibliothèque de la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education, se trouvant actuellement sur le campus de Walferdange, sera provisoirement installée dans la Maison des Sciences Humaines.

Concernant la question de savoir s'il serait opportun d'implanter également les Archives Nationales sur le site de Belval, M. le Recteur n'a pas d'avis préconçu. Il serait en tout cas utile que certaines unités de l'Université soient impliquées dans l'exploitation des sources d'archives.

- En relation avec l'installation de bon nombre d'entités de l'Université sur le site de Belval, M. le Recteur confirme que la problématique de la mobilité tant du personnel de l'Université que des étudiants constitue sans doute un des défis majeurs. Pour développer des stratégies afférentes, le rectorat mène actuellement des discussions internes et est en contact permanent avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures. En tout état de cause, comme cela a été exposé lors de la réunion du 2 mars 2015, il s'agira de favoriser la mobilité douce, les transports en commun ainsi que des initiatives comme le *car sharing* ou le *car pooling*, et de soutenir les collaborateurs de l'Université qui optent pour une telle solution. Aucun subventionnement ne leur sera accordé pour le stationnement à Belval.

- Dans l'optique de l'égalité des chances, il est prévu soit de doter le campus de Belval d'une crèche, soit d'établir un partenariat avec une crèche en vue de l'accueil des enfants des étudiants et du personnel. Notons que l'Université, en partenariat avec la Ville de Luxembourg, dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de places dans une crèche à Limpertsberg.

M. le Recteur approuve par ailleurs le projet du Gouvernement visant à créer une école internationale publique à Differdange. Ce facteur est susceptible de contribuer à renforcer l'attractivité de l'Université pour les chercheurs étrangers, dans la mesure où leurs enfants auront la possibilité de fréquenter cette école.

- En matière de collaboration entre l'Université et la Ville d'Esch-sur-Alzette, il convient d'évoquer la chaire en « Social Business and Social Management », établie par la ville précitée en 2013. L'objectif consiste à identifier de nouvelles opportunités de développement social et économique dans le sud du pays et à favoriser la création de nouveaux modèles de « social business », visant entre autres les jeunes chômeurs. La chaire a été confiée à un professeur italien, qui entre en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2015.

En général, M. le Recteur considère que l'Université entretient de très bonnes relations avec la Ville d'Esch-sur-Alzette et s'en félicite. Il informe que récemment a été lancée l'idée de développer aussi des coopérations au niveau universitaire avec certaines villes partenaires d'Esch (cf. Cologne, Rotterdam, Lille, Turin).

- Quant à la coopération dans le cadre de la Grande Région, M. le Recteur signale que prochainement le groupement transfrontalier « Université de la Grande Région » sera doté d'une structure juridique. Son siège sera alors fixé au Luxembourg.

### **3. Divers**

Le **calendrier prévisionnel** de la Commission se présente comme suit :

- Le **lundi 20 avril 2015, à 10.30 heures** aura lieu la **réunion jointe avec la Commission de l'Economie**, sollicitée par le groupe politique CSV en vue de faire le bilan de la mission de prospection en matière de technologies de l'information et de la communication (ICT) qu'a menée récemment M. le Ministre des Communications et des Médias aux Etats-Unis.

- Le **vendredi 24 avril 2015, à 11 heures**, la Commission se verra présenter la **deuxième étude de l'OCDE sur le dispositif de la recherche et de l'innovation au Luxembourg**.

Selon les prévisions, cette présentation se déroulera en présence de M. William Danvers, secrétaire général adjoint de l'OCDE.

- Le **lundi 4 mai 2015, à 10.30 heures**, la Commission examinera les volets concernant ses domaines de compétences du **rapport d'activité de la Médiateure (2014)**. A la même occasion, elle analysera les parties du document européen **COM(2014)910 Programme de travail de la Commission pour l'année 2015 : un nouvel élan** qui sont dans ses compétences.

Luxembourg, le 3 avril 2015

Le Secrétaire-administrateur,  
Christiane Huberty

Le Président,  
Simone Beissel